



Communiqué

Urbanisme

Autorisations de construire : des délais raccourcis et des procédures optimisées

En réponse à deux interpellations au Conseil communal, la Municipalité a fait le point sur les processus en matière d'autorisations de construire. Depuis 2021, un effort important de réorganisation interne a été réalisé pour optimiser le traitement des dossiers ; les procédures ont été accélérées et simplifiées pour une large majorité des demandes. En appliquant désormais à meilleur escient la souplesse autorisée par la loi cantonale, l'Office des permis de construire de la Ville peut dispenser d'autorisation de construire une grande partie des projets et répondre dans un délai de moins de 10 jours. Pour les cas nécessitant l'obtention d'un permis de construire, 80% des demandes reçues et finalisées en 2023 ont été traitées en moins de 6 mois. Grâce à cette réorganisation, la Ville a soldé toutes les demandes émises par la Cour des comptes en 2019.

La majorité (57%) de l'ensemble des demandes adressées à l'Office des permis de construire en 2023 a trouvé réponse dans un délai de 6 jours en moyenne. Un résultat rendu possible grâce aux changements considérables opérés par la Ville et le Service de l'urbanisme entre 2019 et 2022, tant sur l'organisation du service que les procédures. Un effort important a été réalisé pour optimiser les délais de traitement, notamment en appliquant plus largement la souplesse autorisée par la loi cantonale, depuis le 1^{er} juillet 2021. Le résultat est très positif pour les propriétaires, en particulier dans le cadre d'un projet de rénovation ou d'amélioration énergétique simple (installations de panneaux solaires adaptés au toit ou de certaines pompes à chaleur). Dans ces cas, les dossiers sont traités par l'administration dans un délai moyen de moins de 10 jours et ne nécessitent ni enquête publique ni décision municipale. Même pour les cas les plus complexes, une réponse est donnée dans les 30 jours, ce qui permet aux propriétaires d'engager rapidement des travaux et à moindre frais.

Pour les travaux simples mais devant toutefois être soumis à permis de construire, la grande majorité des retours se fait dans un délai de 6 mois, malgré la complexification du cadre légal cantonal (nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager) et l'augmentation des bâtiments figurant au recensement architectural cantonal. Pour les dossiers complexes, jusqu'à 20 unités ou services de l'administration peuvent être consultés, avec un effet sur les délais. Des recherches d'optimisation sont toutefois en cours, cet objectif étant désormais poursuivi au quotidien par le Service de l'urbanisme.

Dans la réponse à l'interpellation de M. Eric Bettens « Indicateurs des délais de délivrance des permis de construire », la Municipalité détaille les principaux indicateurs concernant les autorisations de construire. Dans la réponse à l'interpellation de Mme Pauline Blanc « La Ville de Lausanne suit-elle les recommandations de la Cour des comptes en matière de permis de construire ? », elle explique de quelle manière elle a mis en œuvre les recommandations de la Cour des comptes, dans ce même domaine. Elle rappelle qu'avec la mise en place de ces nouveaux processus et la réduction considérable des délais de réponse, la Ville a soldé toutes les demandes émises par la Cour des comptes en 2019.

Les activités de l'Office des permis de construire sont en progression constante ces dernières années, ce qui témoigne du dynamisme des projets de construction et de rénovation à Lausanne. L'Office des permis de construire a ainsi reçu quelques 1'092 demandes en 2023, contre 762 seulement en 2019. Résultat des démarches d'optimisation mises en place, la proportion des demandes traitées via un permis de construire ou une demande de travaux s'est inversée depuis 2019.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, tél. +41 21 315 22 01**
- **Julien Guérin, chef du Service de l'urbanisme, +41 21 315 55 10**

Lausanne, le 14 novembre 2024